Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260429-DB_260429_11-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du : 24/04/2026

Affichage en date du : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Delphine DUMAS ayant donné procuration à Julie CLOAREC, Louise MAZIERE ayant donné procuration à Marie SIEZA et Cécile LEFRESNE ayant donné procuration à Stéphanie VERGER.

Secrétaire de séance : Guy BOUCHEZ

DB_260429-11 Classe ULIS – Participation aux frais de scolarisation

Rapporteure : Mme Marie SIEZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la sollicitation de la Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem ;

Dans le cadre de la scolarisation obligatoire de deux élèves résidant à Rostrenen en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Saint-Nicolas-du-Pélem, il est demandé à la Commune de Rostrenen de participer aux frais de fonctionnement de cette dernière à hauteur de 1 638 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette participation aux frais de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De verser à la Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 1 638,00 € pour la scolarisation de deux élèves de Rostrenen en classe ULIS pour l'année scolaire 2025/2026.**

Pour extrait conforme,
Le 30/04/2026

Secrétaire de séance
Guy BOUCHEZ

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR